



## Règlement – Edition 2015/2016

### Article 1 : Présentation

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Drôme (CDOS 26) organise en 2015/2016, la 2<sup>ème</sup> Edition du « **Label de la Commune la plus Sportive de la Drôme** », avec le soutien de différents partenaires.

### Article 2 : Participation et Catégories

La participation au « **Label de la Commune la plus Sportive de la Drôme** » est ouverte à la totalité des communes du Département de la Drôme, à l'exception des communes lauréates dans le cadre de l'édition 2014/2015. Elle est entièrement gratuite.

Afin de garantir l'équité entre les participants, 3 catégories distinguent les communes :

- 1<sup>ère</sup> Catégorie : les communes de moins de 1 000 habitants
- 2<sup>ème</sup> Catégorie : les communes de 1 000 à 5 000 habitants
- 3<sup>ème</sup> Catégorie : les communes de plus de 5 000 habitants

La référence de population retenue est celle de l'INSEE, au dernier recensement connu.

### Article 3 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet du CDOS Drôme :

<http://drome.franceolympique.com>

#### CDOS Drôme

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche  
71 Rue Latécoère – 26 000 Valence

Tel : 04.75.75.47.50 Mail : [cdos26@mbsport.fr](mailto:cdos26@mbsport.fr) Web : <http://drome.franceolympique.com>  
Facebook : CDOS Drôme / Club Dôme

Il est également disponible dans les locaux du CDOS Drôme :

**Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche**

71 Rue Latécoère

26 000 VALENCE

Tel : **04.75.75.47.50**

**Article 4 : Recevabilité des candidatures**

Le dossier de candidature devra être envoyé :

**- Soit par courrier postal :**

**CDOS Drôme**

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche

71 Rue Latécoère

26 000 VALENCE

**- Soit par mail :**

[cdos26@mbsport.fr](mailto:cdos26@mbsport.fr)

Il est à envoyer au plus tard le **30 Novembre 2015**. Toute candidature mal renseignée ou déposée hors délai ne pourra pas être étudiée.

**Article 5 : Sélection des communes**

Dans le cadre d'une première phase de sélection, le jury se réunira afin d'étudier la recevabilité officielle des dossiers et de procéder à une sélection.

A l'issue de cette première étape, trois communes finalistes seront désignées dans chacune des trois catégories.

**CDOS Drôme**

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche

71 Rue Latécoère – 26 000 Valence

Tel : 04.75.75.47.50 Mail : [cdos26@mbsport.fr](mailto:cdos26@mbsport.fr) Web : <http://drome.franceolympique.com>

Facebook : CDOS Drôme / Club Dôme



## Article 6 : Visite du jury

Les trois communes sélectionnées dans chacune des trois catégories seront informées individuellement.

L'ensemble des communes finalistes retenues feront ensuite l'objet d'une visite du jury (la date de la visite sera prise en concertation avec chaque commune).

Cette visite du jury sera l'occasion pour les communes de défendre leur dossier, et pour les membres du jury, d'approfondir la candidature et de venir à la rencontre des acteurs locaux.

La visite, que ce soit sur le fond et sur la forme, est laissée entièrement libre. Toutefois, elle ne devra pas excéder 2 heures.

## Article 7 : Composition du jury

Le Jury, chargé d'étudier les candidatures et de procéder aux sélections, est composé :

- d'Elus du CDOS Drôme
- de représentants des Comités sportifs
- d'un représentant de l'association des Maires de la Drôme

## Article 8 : Remise des trophées

La remise des trophées aux lauréats dans les trois catégories aura lieu dans le courant du premier semestre 2016. Le jury se rendra sur place afin de procéder à la remise.

## Article 9 : Récompenses

Les communes lauréates du « Label de la Commune la plus Sportive de la Drôme » pourront utiliser officiellement dans leur communication le titre de « **Commune la plus Sportive de la Drôme 2016** » (la charte graphique sera transmise à chaque lauréat).

Les communes lauréates ne pourront pas se présenter dans le cadre de l'édition suivante.

### CDOS Drôme

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche  
71 Rue Latécoère – 26 000 Valence

Tel : 04.75.75.47.50 Mail : [cdos26@mbsport.fr](mailto:cdos26@mbsport.fr) Web : <http://drome.franceolympique.com>  
Facebook : CDOS Drôme / Club Dôme



## Article 10 : Décision du jury

Les décisions du jury sont sans appel.

### **CDOS Drôme**

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche  
71 Rue Latécoère – 26 000 Valence

Tel : 04.75.75.47.50 Mail : [cdos26@mbsport.fr](mailto:cdos26@mbsport.fr) Web : <http://drome.franceolympique.com>  
Facebook : CDOS Drôme / Club Dôme